

Membres présents : Aline SONNET, *Directrice*.

Alexandra MILLET, Carla SOARES, Tonie DESBRANCHES, Hélène ROUINSSARD, *enseignantes*.

Mmes BERTHET, MIQUEE, OUHADDOU, RUE, M. BUNOUST, *représentants de parents d'élèves élus*.

Alain JACQUOT, *vice-président de la CCDB en charge des bâtiments scolaires*

Philippe MARTHEY, *Maire de Saint Hilaire*, Pascal CHAFFIOTTE, *Maire de Villers GRELOT*, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET,

Maire de Breconchaux, Guy HUGOT, *Maire du Val-de-Roulans*, Jean-Baptiste GRILLET, *adjoint Maire de Vennans*,

Jean MAILLEY, *DDEN*

Ms RICHARD et LEFEVRE, *Association « les Combottes »*.

Membres excusés :

Mme BAÏRI, *IEN Besançon 3*

Marie-Claire MAJ, *Directrice du périscolaire*

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| 1- Installation du conseil d'école | 5- Sécurité |
| 2- Résultats des élections | 6- Evaluations nationales CP/CE1 |
| 3- Règlement intérieur | 7- Projets pédagogiques |
| 4- Rentrée 2019/2020 : effectifs, organisation pédagogique, bilan carte scolaire | 8- CCDB : crédits, achats, travaux. |
| | 9- Association des parents d'élèves : bilan financier, actions. |

1-Installation du conseil d'école

Présentation de l'ensemble des membres du Conseil (tour de table)

Établissement du règlement du conseil d'école (Attributions et modalités de délibérations)

○ Lecture des textes officiels :

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement **dans le mois** qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

○ Composition : Le conseil d'école est composé :

- du directeur ou la directrice de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- du maire,
- du président de l'intercommunalité ou un représentant.
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Mme SONNET précise que s'agissant des communes regroupées au sein d'une intercommunalité, la commune d'implantation de l'école et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école lui ont été transférées, sont donc représentés au conseil d'école.

Or, à Saint-Hilaire, les maires des autres communes sont également invités. Il s'agit là d'une démarche volontaire de la Directrice qui estime importante la présence de élus, qui ne peuvent donc pas prendre part aux décisions, mais peuvent intervenir dans les discussions.

○ Rappel des attributions du CE :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration
- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- les activités périscolaires ;

- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

Il donne son **accord** :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

Il **est consulté** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école. (Conventions signées par CCDB)

En outre, **une information doit être donnée au sein du conseil d'école** sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- L'organisation des aides spécialisées.

Le Conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription. Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée. Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

○ Modalités de délibérations :

- les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.
- Sur les questions que le conseil d'école doit voter, le vote à bulletin secret peut être requis à la demande d'un des membres. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.
- Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent donner lieu à décision ou avis.
- Le règlement intérieur est voté, les sujets où le conseil d'école doit : statuer, donner son avis, établir..., peuvent être soumis à vote ; les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et/ou échanges de vues.

Ne peuvent prendre part aux décisions que les membres du conseil titulaires, (afin de maintenir la parité parents/enseignants). Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent. (Lorsqu'un titulaire est absent, charge à lui d'en informer son suppléant).

Rappel : La CCDB exerçant intégralement la compétence scolaire, seule celle-ci peut voter au regard des Maires présents.

M. Jacquot précise que M. Marthey est membre de droit car a les pouvoirs de police sur sa commune ; il est notamment responsable de la sécurité aux abords de l'école (circulation, stationnement).

2 - Résultats des élections (représentants de parents d'élèves)

Nombre de listes : 1	Nombre d'électeurs inscrits : 120	votants : 58	Pourcentage de votants : 48.33
<i>Rappel, en 2018 :</i>	<i>Nombre d'électeurs inscrits : 118</i>	<i>votants : 53</i>	<i>Pourcentage de votants : 44.92</i>

Parents élus cette année :

Titulaires : MIQUEE Hadji-Fatou, BUNOUST Michel, BERTHET Amandine, OUHADDOU Nadège.

Suppléants : RUE Sandra, LEFEVRE Stéphane, RICHARD Olivier

2 modifications réglementaires concernant le déroulement des élections :

- Possibilité pour le directeur, après avis du conseil d'école, d'organiser le vote **exclusivement par correspondance**
- Tirage au sort, le cas échéant, **effectué par le directeur** et non plus l'I.E.N. de circonscription

Mme SONNET propose donc de voter ce jour pour décider du vote exclusif par correspondance.

Les parents représentants d'élèves soulèvent le fait qu'il y a très peu de votes en présentiel.

Le vote exclusif par correspondance à compter de l'année scolaire 2019/2020 est donc approuvé à l'unanimité.

3- Règlement intérieur

- Rappel aux différents membres présents qu'ils ont pu consulter le règlement intérieur en vigueur, transmis par mail.
- Proposition de modification des points suivants :
 - Point 1.3.1 : Si une absence non annoncée est constatée, l'enseignant prend contact à la mi-matinée avec les personnes responsables de l'élève.
 - Point 1.3.2 L'obligation d'instruction dès 3 ans entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi prévoit toutefois que cette obligation puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent.
- **Vote du règlement intérieur, approuvé à l'unanimité.**

4- Rentrée 2019/2020

Bilan des effectifs au 4/11/2019

PS	6	18	84
MS	12		
GS	11	24	
CP	13		
CE1	12	23	
CE2	11		
CM1	8	19	
CM2	11		

A noter : une radiation en GS le 18/10/19. Une enfant du Val de Roulans partie sur Besançon.
Les effectifs des élèves par commune de domicile est distribuée aux personnes présentes.

Prévisions 2020/2021 :

PS	De 9 à 12	De 15 à 18	De 81 à 84
MS	6		
GS	12	23	
CP	11		
CE1	13	25	
CE2	12		
CM1	11	18	
CM2	7		

Un déménagement prévu en cm2 8-1=7 (Combe de Breconchaux → Roulans).

Effectifs PS basé sur les naissances 2017, communiquées par les communes :

- L'Ecouvotte : 1 enfant (2 naissances mais un déménagement cette année)
- Breconchaux : 2 enfants (*M. Faivre-Pierret nous informe de la construction de 3 maisons*).
- Saint-Hilaire : 2 enfants
- Val de Roulans : 2 enfants (à confirmer)
- Villers-Grélot: aucun (*M. Chaffiotte précise qu'il y en aura plus les années suivantes*).
- Vennans : 5 enfants (dont 3 relevant de fratries sur Roulans)

M. Jacquot précise que pour Vennans, dans le cadre d'une dérogation réglementaire, ces familles auront le choix d'inscrire ces PS soit à Roulans, soit à Saint-Hilaire. Une rencontre avec ces familles aura lieu, de préférence avant mars 2020, pour anticiper les opérations de carte scolaire.

Il précise également, chiffres à l'appui, que la baisse du nombre d'élèves est territoriale (et nationale).

La politique actuelle permet d'éviter les fermetures d'école. M. le DASEN nouvellement nommé a aussi cette volonté du maintien des classes rurales. De plus, concernant les écoles de la CCDB, M. Renault, ancien DASEN, avait accordé un moratoire, prenant en compte les importants changements à venir sur Baume-les-Dames et sur le territoire de la CCDB.

Bilan du changement de la carte scolaire

M. Bunoust souhaitait faire un point sur ce changement de carte scolaire. Pour lui, les chiffres prévisionnels N+1, annoncés sont loin de la réalité (89 annoncés par CCDB l'an passé.)

M. Jacquot évoque le fait qu'il y a beaucoup de mouvement de population et que les chiffres changent très souvent, qu'il est donc compliqué de faire des prévisions précises.

Concernant la suppression des bus méridiens : sur Saint-Hilaire, pas de problème de capacité d'accueil à la cantine. Malgré le nombre croissant d'élèves, l'équipe éducative souligne un calme relatif lors des temps de repas, dû notamment à l'équipe d'encadrement. Mme Bideaux, qui remplace Annie VIENNET en tant qu'ATSEM, encadre également ce temps de repas.

Cette suppression des bus méridiens est toutefois compliquée pour certaines familles, comme le souligne Mme Ouhaddou habitante de L'Ecouvotte. Ces familles font les allers-retours à l'école le midi, ce qui est contraignant.

Suite à une question, M. Jacquot précise que sur le secteur de Roulans, certaines communes ont fait le choix de financer les transports pour leur maintien méridien (Laissey, Ougney par exemple).

L'économie réalisée par cette suppression des bus le midi a été transférée sur les services périscolaires et petite enfance, dont 60 000 euros pour les coûts des repas, permettant ainsi une uniformisation des tarifs et éviter la hausse des tarifs sur certaines écoles.

Sur les 3 sites, l'intégration des nouveaux élèves s'est relativement bien passée ; Sur notre école les parents du Val étant satisfaits de l'accueil réalisé par l'équipe éducative.

Celles-ci visent à la réduction des inégalités par des propositions différenciées aux élèves. Elles sont donc destinées, en premier lieu, à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignantes.

Ces aides sont réparties en 36 heures annuelle auprès des élèves.

Dans notre école, elles ont lieu cette année les lundis et jeudis, de 16h à 16h45, sur des périodes de 4 à 5 semaines environ.

Selon les préconisations nationales, ces aides seront spécifiquement centrées sur la maîtrise du langage et de la lecture.

En raison de la passation des évaluations nationales et des rencontres avec les familles, les enseignants de CP et CE1 sont exemptés de 5h d'APC. Les aides débuteront donc mi-novembre pour les classes concernées.

Pour les cm1/cm2, les activités ont lieu avec un groupe de 3 élèves, autour d'un travail sur la lecture fluence. En période 2, le travail portera sur la nature des mots (grammaire).

5- Sécurité

- **Le 1er exercice d'évacuation** a eu lieu lundi 23 septembre à 9h45.

La sortie a été rapide et sans incident. L'alarme a été audible par tous. Les classes de PS/MS et CE1/CE2 se regroupent à l'avant du bâtiment sur la petite place. Les deux autres classes se regroupent à l'arrière du bâtiment.

Présentation PPMS (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs.

- Risque majeur : C'est un événement d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique) ou humaine, qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mobilisation de moyens exceptionnels.

- Le PPMS est un document opérationnel, propre à chaque école, qui doit lui permettre d'être prête à mettre en place les directives des autorités et à faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

- Le PPMS contient outre des textes réglementaires diverses fiches qui sont à remettre à jour régulièrement : fiche signalétique de l'école, plan de l'établissement, annuaire de crise contenant les coordonnées de tous les contacts utiles.

- un volet attentat/intrusion est établi, prévoyant deux choix : l'évacuation ou le confinement selon la situation et la localisation du ou des intrus.

Pour rappel, les mesures relatives au plan Vigipirate précisées dans la circulaire de juillet 2016 sont toujours d'actualité.

- **Signature du PPMS** par l'ensemble des membres du conseil.
- **Vérification des installations de sécurité** ce vendredi 8 novembre.

M. Jacquot nous informe que des coffrets consignants les registres de sécurité seront installés dans les halls d'école, afin de permettre aux organismes chargés des vérifications de renseigner facilement les documents.

6- Évaluations nationales CP/CE1

Passées dans les classes la troisième semaine de septembre, ces évaluations répondent à trois objectifs :

- Donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- Permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- Ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

En début de CP, les évaluations en français portent sur la connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale. En mathématiques, les élèves sont évalués sur l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes).

En début de CE1, les évaluations en français portent sur la maîtrise des relations entre les graphèmes et les phonèmes, les capacités visio-attentionnelles et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques.

Les évaluations diagnostiques de 2019 :

➔ En CP, les conditions de passation ont été optimales, car présence de deux ATSEM sur ces temps.

Les épreuves étaient découpées en 5 séquences d'une dizaine de minutes.

En français on dénote quelques problèmes de compréhension. Les élèves concernés ont quelques difficultés aussi en classe.

Pour les maths, la résolution de problème est moins bien réussie, les énoncés sont oraux. Parfois les élèves s'attardent sur la précision des dessins de recherche plutôt que sur leurs procédures.

➔ En CE1, on comptait **4 séquences collectives** d'environ 12 minutes dont 2 séquences en français (+ 1 séquence individuelle de lecture de mots isolés et d'un texte d'environ 3 minutes) et 2 séquences en mathématiques.

Chacune se déroulait sur un même et unique cahier pour chaque élève.

Les réponses saisies permettent d'éditer un document individuel ET collectif de ce groupe.

Des rencontres individuelles sont en cours pour communiquer et expliciter les résultats aux familles.

En mathématiques, seul un élève est détecté « à besoin » (moins de 50% de réussite à plusieurs exercices) et 8 autres fragiles (souvent par faute de temps).

En français, 4 élèves sont considérés fragiles (entre 50 et 75% de réussite).

7- Projets pédagogiques

Projet d'école

Pour rappel, ce projet a été élaboré l'an passé. Deux axes ont été retenus : un axe numérique et un axe portant sur l'élaboration d'évaluations communes au sein de l'école.

Parallèlement, l'école a l'habitude de fonctionner autour d'un thème commun annuel. Cette année, le thème retenu est le respect de l'environnement, sous toutes ses formes.

Projets de classe

• PS/MS

- Un bon début d'année dans une ambiance relativement calme. Bonne adaptation à l'école pour les PS.

- Cette année essai d'une nouvelle méthode de travail « Narramus » : elle est basée essentiellement sur le langage, elle va permettre aux enfants d'apprendre à comprendre et à raconter des histoires.

- Pour cette 1^{ère} période étude d'un album en lien avec cette méthode « le machin » qui est un conte de randonnée

- pour la 2^e période, petite pause, puis travail sur le thème de Noël.

La plupart des activités de la classe se font à partir de l'album étudié en classe. A cela se rajoute des activités plus spécifiques, notamment en graphisme, numération...

- Petite séance de cinéma pour les classes de PS/MS et CE1/CE2 avec la projection en salle de motricité du dessin animé « minuscule ».

- Inscription à l'USEP : les PS-MS participeront aux activités sportives suivantes : équilibration, athlétisme, et randonnée.

• GS/CP

Période axée sur la découverte du temps :

· Travail sur les jours de la semaine en lien avec les planètes du système solaire. Découverte de la signification de chaque jour par l'intermédiaire de leur racine latine et projet pédagogique autour des planètes constituant notre système solaire (temps, sciences, vocabulaire, arts plastiques)

· Projet autour de l'automne : découverte des fruits d'automne et des arbres.

Reconnaissance des feuilles (simples ou composées), association des fruits à leur arbre, vocabulaire relatif à l'automne, observation des changements, apport d'éléments de la nature pour le musée de la classe, organisation d'un goûter d'automne.

Participation à l'USEP également.

• CE1/CE2

-Les contes traditionnels et détournés (coin écoute, lecture de l'adulte...),

-Le blog à découvrir pour les nouveaux arrivants et utilisation du matériel informatique par les plus « anciens »

-Le respect de l'environnement en appliquant au quotidien la règle des 3R (réduire, réutiliser, recycler).

• CM1/ CM2

-Ecole et cinéma : film « L'homme qui plantait des arbres » court métrage d'après un roman de Giono. Précédé d'un autre court métrage, séance vendredi 22 novembre.

-Avec Souvenir français :

Fleurissement des tombes des Morts pour la France pendant les vacances de la Toussaint ;

Nettoyage d'une tombe délaissée, ce lundi 4/11.

Participation à la cérémonie du 11 novembre

-Avec Grande paroisse :

Participation inauguration salle des fêtes de SH samedi 9 novembre à 11h: récitation de la fable « le coche et la mouche »

Toutes les classes :

- Opération recyclage : piles, cartouches, papier, objet d'écriture (avec Périscolaire)

- Opération « Levez les yeux » : visite Eglise de Saint-Hilaire pour l'intérêt architectural.

- Opération « nettoisons la nature » une quarantaine de kilos ramassés, pesés et triés.

- Projet avec le CPIE sur la biodiversité autour de l'école.

8- CCDB

Crédits :

Pour rappel, la CCDB gère le fonctionnement des écoles, notamment l'attribution des crédits scolaires.

Le montant alloué pour l'année 2019 était de 3440 euros.

Crédits scolaires/an/élève : 40€ (Crédits papier, timbres, pharmacie inclus)

Sortie/an/élève : 20 € versés sur le compte de l'association (donc 1720 en mai dernier)

Les dépenses récentes ont concerné essentiellement des commandes de fournitures scolaires, des fichiers et manuels, du matériel d'arts plastiques, des achats de pharmacie, des timbres. Crédit restant au 4/11/19 : 6.63 euros (commandes à passer jusqu'au 10/11).

Nouvelle subvention pour des achats de livres essentiellement : 1000 euros.

Achats

Outre les achats couverts par les crédits scolaires, la CCDB a investi dans l'achat de matériel informatique dans le cadre du plan ENR (écoles numériques rurales). L'intérêt est l'attribution d'une subvention d'équipement par l'Etat à la collectivité (50%).
Pour Saint-Hilaire : achat de 10 pc portables, 2 VPI, 6 tablettes, deux visualiseurs, pour un montant de 10402 euros.
A cela s'ajoutent les frais de câblages électriques.

Travaux et entretien

Travaux réalisés : de menus petits travaux sont réalisés par les employés dès signalement par la Directrice. Un outil de suivi fonctionnel de suivre l'évolution des réparations.

Ces travaux pour cette année ont coûté 2474 euros (3411 euros en 2018).

Toutes les vérifications réglementaires sont à jour.

A faire : réparation de la fontaine à eau en maternelle, infiltration d'eau plafond salle de motricité et classe de PS/MS (signalé ce jour).

Entretien de la chaudière et du système de chauffage : un contrat d'exploitation et de maintenance vient d'être souscrit auprès de la société IDEX (efficacité énergétique), pour 5 ans, permettant des interventions dans les écoles 7/7J et 24/24H. Ce contrat permet d'assurer ainsi une qualité de service et d'envisager des économies d'énergie et plus de souplesse dans le maintien du chauffage ou la coupure dans les établissements.

Copieurs/téléphonie : Une étude est en cours pour harmoniser les matériels et contrats sur les écoles de la CCDB. Des copieurs couleur seront loués (une nécessité sur Saint-Hilaire), les contrats de téléphonie réajustés et des téléphones portables professionnels peut être achetés pour les directeurs (-trices).

9- Association « Les Combottes »

Bilan financier

L'association pour l'année scolaire 2019 - 2020 a une trésorerie de 4 600€ et le budget prévisionnel de 16 000€ se trouve en équilibre grâce aux actions menées tout au long de l'année scolaire.

Les grandes lignes de dépenses dans ce budget sont :

- les activités et sorties (avec bus) des enfants pour 5 900€
- L'inscription à l'USEP pour les enfants pour 1 000€
- les achats des différentes marchandises et matériels des activités de l'année pour 7 900€

Les recettes seront essentiellement composées :

- de la vente de marchandises et des actions de l'année pour 74%
- d'une subvention de la communauté de commune pour 11%
- de la cotisation annuelle des adhérents pour 6%
- de la participation des parents aux sorties des enfants (sauf USEP) pour 9%.

Actions

- Nouveau système d'adhésion avec montant de 20 euros par famille qui ouvre droit à des tarifs préférentiels lors des sorties et de certaines actions.

- Meilleure participation des adhésions à l'association versus N-1 : N = 50 familles sur 60. N-1 = 50aine enfants sur 85.

- Changement de compte bancaire de la Banque Populaire au Crédit Mutuel en cours.

-Actions à venir :

Dimanche 17 novembre : Vide-dressing et bourse aux jouets (Salle des Fêtes de Saint-Hilaire).

Dimanche 1er décembre : Marché de Noël qui se déroulera dans les locaux de l'école.

Vente de sapins de Noël

-Actions en cours d'élaboration :

Vente de chocolats : Pâques

Fête de l'Ecole : date à définir.

Soirée/Repas Bowling.

Fête des mères : en cours avec la boulangerie de Roulans pour brioche livré le jour J.

Soirée pizza

(Opération Papier dans l'attente de trouver une solution pour le transport à Etupes.)

Bonne participation des parents adhérents de l'association lors de la réunion d'échange du vendredi 18 octobre.

Mme Sonnet remercie les personnes présentes.
La séance est levée à 20h40.

La Directrice,
Aline SONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aline Sonnet', written over a horizontal line.

La secrétaire,
Amandine BERTHET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amandine Berthet', written over a horizontal line.